**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018**

Présents :

Messieurs CLABAUT - DOYEN – GUENARD - GRIZOU – JACQUET – MONVOISIN - VANHECKE - VEREECKE.

Mesdames DOGNY - FELTEN - LEROUX – MAUCORT – SZYDOWSKI - VIGNERON

Excusée :

Madame BAUDRILLARD (pouvoir à Madame LEROUX)

Absents :

Monsieur MATER

Madame PAROÏELLE

----

Monsieur le Maire demande s’il y a des observations sur le compte-rendu et les délibérations du 12 mars 2018 : aucune observation.

Mme LEROUX a été nommée secrétaire.

**Vote des taux**

Il est proposé de garder les mêmes taux d’imposition : 1 % seulement d’augmentation de base.

- taxe d’habitation : 22.72 %

- taxe foncière : 34,20 %

- taxe foncière (non bâti) : 59,6 %

- Taxe ordures ménagères : 20,39 % au lieu de 20,39 % en 2017

Suite à la réduction des journées de ramassage (1 x /semaine au lieu de 2).

Le Conseil accepte à l’unanimité les taux d’imposition ci-dessus.

**Budget primitif 2018**

Commune

….

Adopté à l’unanimité.

Eau / Assainissement

….

Adopté à l’unanimité.

Lotissement

….

Adopté à l’unanimité.

**Vente de terrain rue du Stade**

Monsieur Daniel MAILLET a demandé à la commune la possibilité d’acquérir un terrain non constructible de 800 m² situé près de sa maison.

Le Conseil donne son accord pour la vente de ce terrain au prix de 8 € le m².

**Vente de terrain « lotissement La Briqueterie »**

Monsieur et Madame VIANA - DA COSTA ont acheté un terrain sur lequel ils ont construit une maison. Ils seraient intéressés par l’acquisition d’une bande de terrain de 3 mètres (120 m²) jouxtant leur maison ce qui leur permettrait d’accéder à leur jardin en contournant la maison.

Le Conseil donne son accord pour la vente de ce terrain au prix de 8 € le m².

**Achat de terrain route de la Boutillette** **(ancienne briqueterie)**

Ancien terrain PAYON acquis par la famille SAPONE.

Bande de terrain de 157 m² où il existe une canalisation.

Le Conseil autorise l’acquisition de la bande de terrain et charge Monsieur le Maire de négocier le prix.

**Subvention Musée de la Forêt**

Convention refusée par le Préfet pour la subvention de 40.000 € accordée par la commune au Musée de la Forêt.

Objectifs poursuivis ….. (Quentin)

Conditions dans lesquelles l’association devra rendre compte des « résultats ».

Reprendre une nouvelle délibération.

**RIFSEEP**

Indemnité versée aux agents territoriaux.

Dans le cadre de congés de longue maladie, maladie longue durée ou grave maladie les agents territoriaux ne doivent pas percevoir d’indemnité, au même titre que les fonctionnaires d’Etat,

**Transfert bâtiments sportifs, culturels et touristiques vers l’intercommunalité**

Le Conseil doit se prononcer sur le transfert des bâtiments sportifs, culturels et touristiques à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d’Ardenne.

Après délibérations, le Conseil décide, à l’unanimité, le transfert des biens communaux suivants :

Bâtiments publics :

- bibliothèque

- terrain de foot

Voirie :

- chemin de la Bergerie (Pompiers, déchetterie)

- chemin des Vieux Prés (liaison Vieilles Forges et Château de Montcornet)

- chemin de la Pile (en direction du lac des Vieilles Forges).

**Réduction du nombre de délégués au SIRAE**

Afin d’éviter des problèmes de quorum, le nombre de délégués au SIRAE a été ramené de 3 à 2.

Les délégués désignés précédemment étaient :

Titulaires :

- Michel DOYEN

- Rose-Marie BAUDRILLARD

- Gérard MATER

Suppléants :

- Rachel FELTEN

- Céline PAROÏELLE

Après consultation, le Conseil désigne les personnes suivantes en tant que déléguées au SIRAE.

Titulaires :

- Michel DOYEN

- Rose-Marie BAUDRILLARD

Suppléants :

- Rachel FELTEN

- Fabrice GUENARD

**Demande fonds de concours à la Communauté de Communes**

En vue de la construction du Foyer-logements chemin des Ecoliers, le terrain sera vendu à l’intercommunalité pour l’euro symbolique.

En contrepartie, il est possible de recevoir un fond de concours de 50.000 € alloué par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d’Ardenne.

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de solliciter CCVPA afin de percevoir la somme de 50.000 € au titre de fond de concours.

**Procédure de modification simplifiée du P.L.U.**

Monsieur GRANDFILS désire construire sa maison à côté de sa ferme route de la Boutillette.

La Commune doit faire une modification simplifiée du P.L.U. pour permettre à Monsieur GRANDFILS de construire sa maison à côté des bâtiments de la ferme.

Le Conseil adopte à l’unanimité la modification du P.L.U.

**Participation du budget général au budget assainissement pour les eaux pluviales**

Les travaux se rapportant à l’eau pluviale doivent être financés dans le budget annexe pour 30.800 €.

Le Conseil donne son accord à l’unanimité.

**Marché public chemin des Ecoliers**

La Commission d’Appel d’Offres limite le montant du marché à 216.000 €. (Quentin pour précisions)

Le Conseil décide à l’unanimité d’attribuer le marché à l’entreprise COLAS RONGERE.

**Autres délibérations**

Chemin de Falette

Les habitants de 5 maisons construites sur 6 envisagées, chemin de Falette, se plaignent des nuisances dues au mauvais état de la voirie (boue, poussière, ruissellement d’eau) et demandent l’aménagement de la route et des trottoirs.

Le Conseil demande que soit établi un devis pour connaître le coût des travaux à envisager afin d’étudier la possibilité de prévoir cet aménagement au prochain budget.

Région Grand Est

Subventions en faveur des communes.

Politique d’aménagement du territoire

Rénovation énergétique des bâtiments publics, biodiversité, culture, sport ……

20 à 40 % de subvention (maximum 200.000 €)

A voir :

- la muséographie au Musée de la Forêt

- petit terrain de parcours de santé rue Sainte-Catherine.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.